



L'astrinte de nuit des gardien jardinier

Par **jennysche**, le **29/04/2008** à **13:54**

bonjour

je suis actuellement gardien jardinier et ma femme gardienne aide menagere cuisine.
je souhaiterais savoir si l'astrinte de nuit des gardiens est elle valable ou existe elle toujours.
car je travaille du lundi au vendredi et j'ai le samedi et dimanche de congés
ma femme elle du lundi au samedi matin donc samedi apres midi et dimanche de
congés.toute la semaine on nous demande de ne pas sortir de la propriete
mais egalement pendant nos jours de congés nous devons prevenir de nos fait et geste et
nous avons aucune liberte meme pendant nos congés on t il le droit de nous impose cela
.c'est une prison !!!

j'ai entendu parle que l'astrinte de nuit n'est plus valable ou elle doit etre remunere???? es ce
vrai ?

quelles droits puis je avoir ?

si c'est le cas auriez vous la possibilite de me donne l'article ou la convention qui l'explique
pour que je puisse si c le cas l'exposer a mon employeur .

merci .